



MAC Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) Maintien et Actualisation des Compétences

Personnes concernées : Toute personne titulaire du SST souhaitant réaliser sa mise à jour de ses compétences.

L'actualisation et le maintien des compétences des sauveteurs secouristes du travail sont nécessaires tous les 24 mois, toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une mise à jour des compétences plus fréquente.

Objectifs de la formation : Maintien et actualisation des compétences pour être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. Mettre en application ses compétences acquises au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.

Contexte : L'article R. 4224-16 du Code du travail impose à l'employeur d'organiser les secours (lorsqu'une entreprise ne dispose pas d'infirmière à demeure), après avis du médecin du travail et en liaison avec les services de secours d'urgence. Cette situation implique la présence dans l'entreprise de salariés formés au secourisme et de préférence au Sauvetage Secourisme du Travail (SST). L'article R. 4224-15 du Code du travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

A PRÉREQUIS

Avoir déjà suivi et validé une formation initiale de sauveteur secouriste du travail.

O DURÉE

7 heures. De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

PACE OF A PACE OF A PACE

Formateurs reconnus compétents titulaires du certificat de «Formateur SST» valide.

↑ DISPOSITIFS DE SUIVI

Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage individuelle.

O LIEU DE FORMATION

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Réalisation d'exercices en simulation d'accidents.

VALIDATION DES ACQUIS

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. Le MAC SST est valable 24 mois, cette validité est renouvelable par un nouveau MAC pour 24 mois.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page agence sur le site city-pro.info.

& ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

En centre City'Pro ou sur city-pro.info.

CONTENU DE LA FORMATION

1. RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LES ACTIONS MENÉES EN PRÉVENTION ET/OU SECOURS

2. SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

3. PROTÉGER DE FAÇON ADAPTÉE

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

4. EXAMINER LA VICTIME

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

5. GARANTIR UNE ALERTE FAVORISANT L'ARRIVÉE DE SECOURS ADAPTÉS AU PLUS PRÈS DE LA VICTIME

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

6. SECOURIR LA VICTIME DE MANIÈRE APPROPRIÉE

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

7. SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

8. CARACTÉRISER DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE SITUATION DE TRAVAIL

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

9. PARTICIPER À LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration